

DROITS DE L'ENFANT & CONTEXTES DE CRISE



L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT (AFDE)

L'approche fondée sur les droits constitue un cadre conceptuel pour élaborer des politiques publiques et des programmes intégrant la protection et la promotion des droits humains. Basés sur les normes internationales des droits humains, les programmes et politiques issus de cette approche incitent à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-pour-compte » et les plus vulnérables.

Dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'enfant, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer non seulement les principes des droits humains, tels que l'universalité et l'indivisibilité mais aussi les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant - CIDE) : la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit à la participation.

Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer et contribuer à leur réalisation. Les débiteurs d'obligations (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) sont garants du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en favorisant notamment la création d'environnements et de mécanismes permettant aux victimes de violations de faire respecter leurs droits.

MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT EN CONTEXTE DE CRISE

De natures différentes, d'origines naturelles ou humaines, les crises se caractérisent par des changements brusques ou progressifs de l'environnement qui fragilisent et menacent la santé, la sécurité et le bien-être des individus et des communautés.

LES ENFANTS, PREMIÈRES VICTIMES DES CRISES ET CONFLITS DANS LE MONDE.

1 ENFANT SUR 9 GRANDIT DANS DES ZONES ET PAYS TOUCHÉS PAR DES CONFLITS. (NATIONS UNIES, 2020) ➔

36,5 MILLIONS D'ENFANTS DÉPLACÉS À FIN 2021
13,7 millions d'enfants réfugiés et demandeurs d'asile et près de 22,8 millions d'enfants déplacés à l'intérieur de leur pays en raison des conflits et des violences. (UNICEF, JUIN 2022) ➔

+ DE 266 000 VIOLATIONS GRAVES COMMISES ENTRE 2005 & 2020 CONTRE DES ENFANTS PAR DES PARTIES AUX CONFLITS EN AFRIQUE, ASIE, MOYEN-ORIENT ET AMÉRIQUE LATINE. (UNICEF 2022) ➔

Vulnérables du fait de leur âge et de leur dépendance aux adultes, filles et garçons subissent les effets des crises multisectorielles, économiques, politiques, écologiques, sanitaires et des conflits sécuritaires, qui aggravent leurs situations, notamment dans les pays où elle est déjà extrêmement précaire.

Les récentes crises telles que la pandémie de COVID-19 ainsi que la hausse brutale des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, et plus largement le contexte d'insécurité alimentaire mondiale ont dégradé la situation des enfants au regard de leurs droits. Dans certaines régions du monde, cette réalité est exacerbée du fait de la multiplication des violences de toute nature, des attaques, notamment contre les écoles, de l'augmentation de la déscolarisation, du nombre d'enfants soldats, de l'exploitation sexuelle, des cas de mariages et grossesses précoces ou encore des décès d'enfants, en particulier de moins de 5 ans, liés à des états de malnutrition aiguë sévère.

L'adoption d'une approche holistique des droits de l'enfant est essentielle pour assurer l'effectivité de ces derniers.

La mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'enfant est un important facteur d'efficacité des politiques et programmes de développement et d'action humanitaire, qui ouvre de nouvelles perspectives permettant d'assurer la pertinence des actions déployées. C'est pourquoi elle se veut transversale et systématique quel que soit le secteur considéré et/ou le type de projet mis en œuvre.



Dans les contextes de crise, les différents acteurs intervenant sur le terrain font face à de nombreux défis spécifiques :

Le manque de stabilité des cadres politiques et institutionnels peut limiter les possibilités de s'appuyer sur les débiteurs d'obligations pour être garants du respect des droits de l'enfant ;

La nature mouvante de ces contextes affecte les acteurs responsables comme la famille, la communauté ou la société civile, qui n'ont plus nécessairement les moyens d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des enfants dont les besoins fondamentaux ne sont pas/plus garantis ;

La nécessité d'une action rapide et efficace induit une priorisation sur les réponses aux causes immédiates plutôt que sur les causes profondes à l'origine des violations des droits de l'enfant, ce qui ne permet pas de réel progrès ni de changement dans le temps ;

L'intervention, parfois en urgence, implique qu'un temps limité soit accordé au diagnostic. Or ces analyses de situation, y compris sectorielles, nécessitent d'être approfondies pour construire un projet au plus près des attentes et des besoins des populations, en particulier des enfants ;

La mise en œuvre du principe de participation sûre et inclusive des enfants à un haut niveau selon les standards en la matière est complexe ;

La séparation des familles impacte le cadre protecteur des enfants, augmentant leur vulnérabilité et les exposant davantage aux violences et à l'exploitation ;

L'expérience des crises est traumatisante et génère une détresse psychosociale et dans certains cas des traumatismes psychologiques.



Ces éléments révélateurs des réalités de terrain entravent directement l'accès et la protection des droits des enfants qui ne sont alors plus soutenus et accompagnés. Ainsi, ces instabilités ont des répercussions immédiates sur les enfants et sur leur développement physique, mental, social et émotionnel, les rendant encore plus vulnérables et moins à même de faire face à ces crises.

C'est pourquoi, intégrée selon une approche nexus permettant de faire le lien entre l'urgence, le développement et la paix, l'AFDE permet de développer une dimension préventive face aux crises en s'assurant que l'État et les acteurs responsables rendent des comptes aux détenteurs de droits. Cela implique également que le contexte culturel et les particularités des situations de crise sont pleinement appréhendés et pris en compte dans la construction des réponses afin d'atténuer leurs effets négatifs à court et long terme.

LA MISSION DU GROUPE ENFANCE

Le Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement (CHD) rassemble 18 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international. Réunies depuis 2014, elles partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et la paix.

Mobilisant les ressources et les expertises de chacun de ses membres, le Groupe Enfance s'est notamment doté d'une mission de renforcement de capacités des acteurs de la solidarité internationale.

Dans ce cadre, il travaille entre autres à la bonne compréhension et à la diffusion, auprès de ses membres, de ses partenaires et d'autres ONGs, de l'approche fondée sur les droits de l'enfant. Il a ainsi élaboré une check-list composée de « critères de qualité » pour encourager la mise en œuvre de cette approche tout au long du cycle de projet par les acteurs de l'humanitaire et du développement.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette approche implique de s'appuyer sur plusieurs leviers bénéfiques, tels que :

La collaboration avec les acteurs responsables locaux et communautaires pour bénéficier d'un accès simplifié aux zones de crises ;

L'instauration de dispositifs d'identification et de référencement des enfants les plus marginalisés et vulnérables par leurs pairs permettant de contribuer à la mise en œuvre du principe de participation tout en améliorant le ciblage des bénéficiaires prioritaires ;

La mise en place de mécanismes de protection ainsi que d'activités d'accompagnement psychosocial et de santé mentale pour les enfants souffrant de traumatismes psychologiques.

Ainsi, face à la multiplication et la complexification des crises, il paraît essentiel aujourd'hui de promouvoir l'adoption de l'approche fondée sur les droits de l'enfant en contexte de crise afin de permettre une meilleure résilience des populations et plus spécifiquement des enfants.

Par ailleurs, le Groupe Enfance organise régulièrement des échanges de pratiques pour permettre le partage entre pairs de programmes et expériences menés sur le terrain. Ces derniers sont ainsi identifiés, analysés et documentés via le prisme de l'approche fondée sur les droits de l'enfant, et soumis à l'œil bienveillant mais critique des ONGs membres. Le temps de l'analyse, puis celui de la réflexion en groupe permet de faire ressortir les bonnes pratiques issues de ces expériences répétées dans différentes régions du monde et dans de nombreux domaines d'intervention.

Les fiches de « bonnes pratiques » présentées ici sont le résultat de projets ayant permis d'avancer sur la réflexion autour de l'opérationnalisation de l'approche fondée sur les droits de l'enfant.

Elles ne sont pas pour autant des modèles figés dans le temps, mais des expériences testées et validées, qui, nous l'espérons, seront reprises, répliquées, retravaillées et approfondies et permettront aux organisations qui souhaitent s'en inspirer de répondre plus rapidement et efficacement, dans le respect des droits de l'enfant, aux difficultés rencontrées sur le terrain.

RECOMMANDATIONS

Dans les contextes de crises, la réalisation des droits de l'enfant constitue un enjeu majeur. C'est pourquoi le Groupe Enfance appelle la France à :

- Faire des droits de l'enfant et de l'approche fondée sur les droits de l'enfant une des priorités transversales de la future stratégie humanitaire de la République française (SHRF)**, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) ;
- Former l'ensemble des agents publics internationaux et des opérateurs de l'État aux droits de l'enfant**, en priorité les personnels officiant en contexte d'urgence et de crise, à l'impact spécifique de ces contextes sur les droits de l'enfant, notamment à la sauvegarde et la protection des enfants ainsi qu'à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) ;
- Promouvoir et soutenir la participation sûre et authentique des enfants, notamment des filles**, à plusieurs niveaux : dans le processus de renouvellement de la SHRF afin que leurs besoins spécifiques irriguent et nourrissent ses futures priorités, via le renforcement des financements alloués aux organisations et réseaux d'enfants et des jeunes, à toutes les étapes des programmes et projets d'urgence qui les concernent, ou encore dans le cadre des dépôts de plainte en cas de violation de leurs droits dans les conflits ;
- Déployer une approche nexus alliant action humanitaire, développement et consolidation de la paix** afin de garantir la sécurité des enfants, d'assurer une meilleure réalisation des droits de l'enfant et de favoriser la mise en place de cadres de concertation entre les différents acteurs impliqués sur le terrain ;
- Lutter contre l'impunité face aux violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit**, via le soutien aux mécanismes internationaux permettant la surveillance et la communication systématiques par les Nations Unies des violations des droits des enfants et les mécanismes permettant les poursuites des auteurs des violations, en mobilisant des experts genre et enfance.

FICHES PRATIQUES

PEACE

BURKINA FASO
2022-2024 (31 mois)



EGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉDUCATION NON FORMELLE & GESTION DE CAS DE PROTECTION DE L'ENFANT

SYRIE
2021-2022 (19 mois)



STRATÉGIE ITINÉRANTE SUR LA PÉDAGOGIE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES ZONES FRONTALIÈRES .

COLOMBIE
2021 (4 mois)

Vision du Monde

SOUTIEN AUX FAMILLES VULNÉRABLES DÉPLACÉES

ARMÉNIE
2021-2022 (10 mois)



PEACE

2022 - 2024 (31 mois)



Asmae Association
Sœur
Emmanuelle



BURKINA FASO

Régions du Mouhoun et du Nord



© ASMAE BF

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'AFDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

PRINCIPALE PROBLÉMATIQUE

Le projet vise à répondre au manque de services de petite enfance au Burkina Faso dans les zones à forts défis sécuritaires où les taux de préscolarisation oscillent autour de 2 %¹ avec une parité fille-garçon. L'intensification des attaques terroristes dans ces régions engendre une augmentation accrue du nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) dont 58,42 % d'enfants

(soit 1 167 907)². Dans ce contexte, l'exercice de leurs **droits fondamentaux** est fortement limité, alors que les risques en termes de **protection** sont exacerbés.

OBJECTIF DU PROJET

Renforcer l'accès et la qualité des services de petite enfance dans les zones de fortes vulnérabilités au Burkina Faso.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- ♦ L'AFDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- ♦ L'AFDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BÉNÉFICIAIRES / GROUPES CIBLES

+ 5 520 Enfants Déplacés Internes (EDI) bénéficient des activités éducatives avec l'imagier, 200 enfants sont accompagnés à travers le Dispositif d'Intervention Précoce (DIP) et 300 familles bénéficient de transfert monétaire pour subvenir à leurs besoins essentiels.

+ 213 éducateur.rice.s et travailleur.se.s sociaux sont renforcé.e.s.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Asmae intervient dans des zones de crise en appui à 3 Organisations à Base Communautaire (OBC) qui sont implantées localement. Asmae collabore également avec 3 ONG internationales pour mener des activités dans les Espaces Amis des Enfants (EAE). Enfin les ministères en charge de l'éducation (MENAPLN³) et de l'action sociale (MFSNFAH⁴) sont également systématiquement impliqués au niveau central et déconcentré.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- ♦ Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- ♦ Les débiteurs d'obligations et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- ♦ Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Asmae met en œuvre une stratégie d'intervention intersectorielle en appui aux **acteurs responsables pour la réalisation des droits des enfants**. Elle comporte un renforcement des partenaires communautaires, des professionnel.le.s de l'éducation et de l'action sociale au niveau déconcentré, un plaidoyer au niveau institutionnel et une action en synergie avec les autres acteurs et ONG sur le terrain.

La mise en place de partenariats avec des OBC s'est avérée essentielle pour atteindre les EDI et les enfants les plus vulnérables. Cela permet aussi d'activer des solutions endogènes avec des partenaires à fort ancrage communautaire ce qui favorise la pérennité de l'action et facilite l'acceptation des messages clés visant des changements de pratique pour la réalisation des droits de l'enfant.

L'intervention s'articule autour du renforcement simultané de **l'accès aux droits à la protection et à l'éducation** à travers le DIP et la diffusion d'une pédagogie innovante.

1 - Le DIP est un mécanisme de **protection** qui permet de prévenir les violences et abus

et d'accompagner les enfants dont la situation nécessite des services spécifiques. Il se déroule en plusieurs étapes : la sensibilisation des parents aux bonnes pratiques de petite enfance, l'identification des enfants à risque et leur référencement vers les services d'action sociale pour une prise en charge adéquate en fonction des besoins évalués. Plusieurs stratégies sont déployées par les OBC pour atteindre les enfants : **la bibliomoto**, la sensibilisation au niveau communautaire ainsi que les activités dans les EAE.

2 - L'imagier **Yam Wékéré** est un outil pédagogique innovant développé par Asmae qui promeut une pédagogie ludique et **participative** adaptée aux jeunes enfants. Composé d'images, son utilisation est flexible, ce qui se prête particulièrement bien au contexte à forts défis sécuritaires (pas de textes écrits qui sont interdits par les groupes armés, langue d'animation contextualisable) et couvre des objectifs d'apprentissage divers : cognitif, langagier, psychomoteur et socio-affectif. Les activités proposées contribuent au développement des enfants, les préparent à l'école,

les **sensibilisent à leurs droits y compris à la participation**, renforcent leur **bien-être et leur résilience** à travers les activités psychosociales. Les éducateur.rices formé.e.s adoptent des méthodes éducatives non-violentes et respectueuses des besoins d'apprentissage de chacun.e. Afin de pallier les difficultés d'accès aux zones d'intervention, les formations ont été transposées dans un format numérique.

DIMENSION GENRE

L'outil Yam Wékré a été révisé pour une meilleure prise en compte du genre notamment sur les thèmes pédagogiques relatifs aux métiers. Les professionnel.le.s accompagné.e.s sont par ailleurs tou.te.s sensibilisé.e.s aux enjeux de genre afin de tendre, à travers la prise en charge éducative et sociale, à une réduction des inégalités. Enfin une évaluation genre du projet a permis une analyse approfondie de la prise en compte du genre et des freins subsistants.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

Plusieurs mécanismes permettant de collecter des données et de les analyser ont été mis en place dans le cadre de ce projet. Les critères CAD OCDE⁵ sont étudiés spécifiquement au moment des évaluations, dont l'évaluation à mi-parcours qui est en cours de réalisation. Elle s'appuiera sur des données collectées tout au long de la mise en œuvre et prendra en compte le point de vue des parties prenantes et la **parole des enfants à travers des entretiens et des discussions de groupe**. Par ailleurs, un **diagnostic a été réalisé dans les EAE** en début de projet pour mieux cerner l'existant et les besoins spécifiques à la petite enfance. En parallèle, un outil d'évaluation de la Qualité des Services de Développement de la Petite Enfance a été co-construit et permettra de renforcer le suivi des changements induits dans les structures préscolaires.

PERTINENCE

Afin de construire l'intervention sur des preuves tangibles et pour renforcer l'accès aux droits des enfants, une étude diagnostic a été réalisée dans 18 EAE. Les recommandations ont été déclinées opérationnellement, elles se traduisent par la formation des animateur.rice.s sur la pédagogie de groupe, la pédagogie participative, l'éducation inclusive (sexe, âge, handicap, minorités sociales), la lutte contre les violences faites aux enfants, la participation des enfants ; la dotation en kit imagier et la mise en place de goûters. L'accent est mis sur les besoins spécifiques

des EDI comme les activités de soutien psychosocial et la mise en place de transferts monétaires pour les familles les plus vulnérables. Toutefois dans un souci de **non-discrimination**, tous les enfants vulnérables y compris ceux issus des communautés hôtes bénéficient d'un accompagnement.

COHÉRENCE

Asmae a intégré les clusters et réseaux existants afin d'assurer une complémentarité d'action avec les autres acteurs (autorités nationales, humanitaires, spécialistes du développement, représentants du secteur privé) et de proposer une réponse coordonnée pour répondre aux besoins immédiats et visant la réduction des risques à moyen-long terme dans **une approche NEXUS**.

DURABILITÉ

La durabilité de l'action est assurée par le renforcement des capacités des acteurs locaux et des professionnel.le.s qui adoptent de nouvelles pratiques plus respectueuses des droits de l'enfant. La place qui est donnée aux enfants et leur **participation grandissante** aux activités éducatives permet de renforcer leur résilience, capacité d'expression et de décision. Enfin, la reconnaissance puis la diffusion du Yam Wékré par le MENAPLN dans le cadre de la stratégie de généralisation de l'outil est une preuve de viabilité, fruit d'un travail en étroite collaboration avec les ministères de tutelle.

CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

L'imagier Yam Wékré a été identifié comme une bonne pratique en termes d'innovation dans le domaine de l'éducation par le MENAPLN. Le ministère reconnaît son intérêt pour « pallier l'insuffisance d'outils didactiques et pédagogiques, contribuer à l'uniformisation des outils pédagogiques au préscolaire, renforcer le capital humain du jeune enfant, contribuer à la réussite au primaire et à la réduction du taux de déperdition scolaire ». Un plan de généralisation progressif (2021-2023) a été élaboré avec le gouvernement en vue d'un passage d'échelle.

Asmae porte un plaidoyer pour que l'imagier soit diffusé dans tout le pays et en particulier dans les EAE avec la mobilisation des acteurs de l'Éducation en Situation d'Urgence (ESU).

Deux capitalisations sont prévues dans le cadre de ce projet : une sur le DIP en contexte de crise et l'autre sur l'intervention dans les EAE. Ces deux productions permettront de dégager des bonnes pratiques en termes d'AFDE en contexte de crise.

1 Annuaire statistique du préscolaire, 2019-2020, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN).
2 Données du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) au 28 février 2023.
3 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

4 Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.
5 Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité. En savoir plus ➔

ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉDUCATION NON FORMELLE & GESTION DE CAS DE PROTECTION DE L'ENFANT

2021-2022 (19 mois)



SYRIE
Gouvernorats de Homs & Hama



© SIF

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'AFDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

PRINCIPALE PROBLÉMATIQUE

En 2021, la Syrie est entrée dans sa 11^{ème} année de crise, les populations continuant de subir des violences, déplacements répétés et privations socio-économiques. Cette crise a de graves conséquences sur le système éducatif : écoles détruites, manque d'enseignants compétents, etc. Elle accroît également les risques de protection rencontrés par les enfants : absence d'acte de naissance, travail des enfants, mariage précoce, recrutement dans des groupes armés, violences, etc. Les enfants sont aussi exposés aux attaques d'écoles, engins non explosés et ils connaissent un niveau élevé de détresse psychosociale. Ces facteurs affectent leur accès

à l'éducation, leurs capacités d'apprentissage et augmentent l'abandon scolaire. Près de 2,4 millions d'enfants seraient non scolarisés et 1,6 million à risque d'abandon scolaire (OCHA, 2022). Les enfants non scolarisés sont également plus à risque de violences, y compris violences basées sur le genre.

OBJECTIF DU PROJET

Contribuer à la réalisation des droits des enfants à l'éducation et à la protection en assurant un accès équitable à des opportunités d'apprentissage de qualité ainsi qu'aux activités de prévention et de réponse aux risques de violences, d'abus et d'exploitation.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- + L'AFDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- + L'AFDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BENEFICIAIRES / GROUPES CIBLES

+ 3 688 enfants (6-18 ans) non scolarisés ou à risque de décrochage scolaire (50% filles et 50% garçons).

Ciblage des enfants les plus vulnérables avec un accès limité aux services : enfants vivant en zone rurale, déplacés vivant dans un camp et exposés à divers risques de protection. Attention particulière aux filles pour assurer leur accès à l'éducation.

+ 2 610 parents et autres personnes responsables des enfants.

+ 47 personnes ressources dans la communauté (27 enseignants, 10 personnes pour la gestion de cas et 10 autres pour le counselling/accompagnement psychosocial).

PRINCIPAUX PARTENAIRES

UNICEF (appui technique et financier) ; SARC (Croissant-Rouge arabe syrien), Ministère de l'éducation et autorités locales. Coordination étroite avec des ONG internationales et locales notamment pour le référencement des enfants ayant besoin de services supplémentaires.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- + Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- + Les débiteurs d'obligations et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- + Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

ANALYSE DE LA SITUATION

+ Participation des acteurs responsables et des enfants à l'analyse de la situation.

+ Identification des violations des droits des enfants, notamment à l'éducation et à la protection et de leurs causes, y compris les causes profondes (ex : crise prolongée, privations socio-économiques, normes sociales et culturelles).

+ Prise en compte des inégalités d'accès aux droits en fonction de la zone géographique, de la situation de déplacement, du genre, de la situation de handicap.

le référencement des enfants en situation de handicap et/ou nécessitant une intervention chirurgicale urgente).

MISE EN ŒUVRE

1 - Renforcement des capacités des enfants en tenant compte des facteurs de diversité (âge, genre, capacité, culture, etc.)

+ Participation des enfants non scolarisés au « Self-Learning programme » (SLP) pour l'acquisition des compétences de base et appui pour (ré)intégrer le système éducatif formel ; participation des enfants à risque de décrochage scolaire aux cours de soutien ; fourniture de matériel scolaire.

+ Participation de tous ces enfants à des activités récréatives pour développer leurs aptitudes à gérer les défis du quotidien (gestion du stress, autorégulation émotionnelle, résolution de problèmes), développer leur empathie et leurs capacités à établir

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

+ Résultats attendus : une meilleure prise en compte des droits de l'enfant par les acteurs responsables (familles en premier lieu) et un meilleur accès des enfants à leurs droits, notamment à la protection et à l'éducation mais aussi à la santé (en particulier via

des relations de confiance et à coopérer entre eux ; sessions structurées de soutien psychosocial ; participation des enfants, confrontés à des problèmes de protection, au processus de gestion de cas à travers la prise en compte de leurs opinions et implication dans la prise de décisions les concernant.

2 - Renforcement des capacités des acteurs responsables

- + Formation d'enseignants (méthodes d'enseignement, apprentissage actif, éducation inclusive, compétences de vie courantes, etc.) ; fourniture d'équipement et matériel scolaires.
- + Formation d'acteurs communautaires à la gestion de cas de

protection de l'enfant, au soutien psychosocial et au counseling.
+ Mobilisation des familles, dont les enfants sont en dehors de l'école, sur l'importance de l'éducation, notamment des filles ; groupes de soutien pour les parents / tuteurs.

Le SIF a également mis en œuvre sa Politique de Sauvegarde de l'Enfant (PSE) et ses mesures de protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (PSEAH) : formation du personnel, analyse et gestion des risques, protection des données, sensibilisation des enfants et acteurs responsables, etc.

ÉVALUATION

- + Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- + La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- + Visites terrain internes et externes (contrôleurs externes, UNICEF) ;
- + Groupes de discussions avec les parents, les enseignants et les enfants ;
- + Accès des enfants à des mécanismes de feedbacks et de plaintes ;
- + Indicateurs pour mesurer les progrès en matière d'accès à l'éducation mais aussi en matière d'apprentissage et de protection de l'enfant (ex : dossiers de gestion de cas clôturés) ;
- + Données désagrégées par âge, sexe, zone géographique et vulnérabilité/facteurs de risque ;

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

Les activités réalisées ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- + 4 centres communautaires et 12 points d'apprentissage (dans 11 écoles et 1 camp de déplacés) mis en place ;
- + **27 enseignants communautaires** formés pour leur développement professionnel ;
- + **10 gestionnaires de cas et 10 conseillers** formés à la protection de l'enfant ;
- + **2 610 parents** et autres personnes responsables des enfants et **2 589 enfants** sensibilisés lors des campagnes « Back to Learning » (retour à l'école). Certains parents, réticents pour envoyer leurs enfants à l'école (y compris leurs filles considérées comme en âge de se marier) ont changé d'avis après la participation de leurs

enfants au programme d'éducation non formelle ;

- + **2 434 enfants non scolarisés** (46% filles et 54% garçons) ont participé au « Self-Learning programme » ;
- + **1 254 enfants à risque de décrochage scolaire** (56% filles et 44% garçons) ont participé aux cours de soutien scolaire ;
- + 2 223 enfants ont reçu du matériel et des fournitures scolaires
- + 480 enfants (54 % filles ; 46% garçons) ont pu (ré)intégrer le système éducatif formel ;
- + **1 046 enfants** (45% filles et 55% garçons) ont bénéficié du service de **gestion de cas de protection de l'enfant**, avec si besoin le référencement vers des services spécialisés (cas de violences, blessures, travail des enfants, pratiques néfastes, mariage précoce, enfants sans protection parentale, enfants en conflit avec la loi, état de santé critique, etc.) ;
- + 590 enfants ont bénéficié de services de counseling/accompagnement psycho-social et 133 de sessions structurées de soutien psychosocial.

DURABILITÉ

En mobilisant les ressources locales, ce projet a durablement renforcé les capacités des enseignants et autres acteurs communautaires, notamment à travers des formations et interventions à base communautaire pour fournir des services d'éducation et de protection aux enfants. Cela s'est accompagné d'équipements et fournitures distribués directement aux écoles.

CAPITALISATION

- + Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

DÉFIS ET LEÇONS APPRIS

- + Mise en œuvre d'activités (non prévues) dans un camp de déplacés → **Approche holistique et flexible** (ex : ajout des activités d'hygiène).
- + Travail des enfants très répandu → Élargissement des créneaux pour les activités éducatives afin que les enfants puissent aussi travailler et sensibilisation des parents sur la protection.
- + Nombreux défis pour gérer les cas de protection (manque d'information, normes culturelles, pauvreté, détresse des parents, etc.) → Viser les **causes** immédiates et plus **profondes** : sensibilisations, groupes de soutien pour les parents, etc.
- + Nombreux enfants sans document d'état civil et accès limité aux services de santé → Importance de la coordination avec tous les acteurs.

INNOVATION

Utilisation d'une plateforme numérique lors de sessions éducatives et création d'évaluations en ligne.

REPRODUCTIBILITÉ

En 2023, le champ d'intervention a été étendu : activités d'éducation non formelle dans 3 gouvernorats supplémentaires incluant les enfants de 3-5 ans et jeunes jusqu'à 24 ans (attention particulière aux enfants en situation de handicap) ; développement de l'apprentissage numérique, etc. La capitalisation a aussi permis de concevoir plus rapidement une réponse d'urgence au séisme qui a frappé la Syrie en février 2023.

STRATÉGIE ITINÉRANTE SUR LA PÉDAGOGIE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES ZONES FRONTALIÈRES DE LA COLOMBIE.

Mai à août 2021 (4 mois)

Vision du Monde



COLOMBIE

Municipalités de Puerto Santander, Los Patios y Villa del Rosario (La Parada) dans le département de Norte de Santander



© Vision du Monde Colombie - Erica Bohorquez

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'AFDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

La Colombie est le premier pays récepteur de flux migratoires mixtes en provenance du Venezuela : en 2020, 1,7 million de Vénézuéliens se sont réfugiés en Colombie sur les 5,4 millions de ressortissants ayant quitté le pays selon le Refugee and Migrant Response Plan (RMRP) de 2021. Cette crise migratoire représente un défi pour la Colombie dont la situation a également été exacerbée par l'impact socio-économique de la Covid-19.

Les enfants migrants sont l'une des populations présentant le plus de risques et de violations des droits. Les communautés d'accueil étant saturées et les droits des enfants bafoués, il apparaît nécessaire de créer et renforcer des environnements sûrs afin de contribuer à garantir bien-être, éducation et protection.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- L'AFDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-e*s pour compte » et les plus vulnérables.
- L'AFDE implique une collaboration avec les autres intervenant-e*s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BÉNÉFICIAIRES / GROUPES CIBLES

Il y a 6088 bénéficiaires directs dont 78 % de migrants vénézuéliens et 22 % de personnes issues des communautés d'accueil en Colombie (principalement des enfants, des adolescents, leurs parents ou tuteurs). 61 % des bénéficiaires sont des femmes et filles.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Vision du Monde Colombie, les autorités territoriales (municipalités), les centres de santé et postes de frontière, divers organismes et acteurs locaux humanitaires notamment le Norwegian Refugee Council (NRC).

Vision du Monde France a soutenu ce projet pendant 4 mois mais sa mise en œuvre a pu être poursuivie sur 2 ans grâce à d'autres financements.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- Les débiteurs d'obligations et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

L'ÉDUCATION COMME LEVIER POUR AMÉLIORER LA PROTECTION ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS

D'une part, des activités de prévention sur les risques de protection ou l'accès aux droits ont été menées grâce à des outils pédagogiques dans les **Espaces Amis des Enfants (EAE)**, pour les enfants et adolescents âgés de 4 à 14 ans afin d'atténuer les possibles scénarios de risque et promouvoir l'approche fondée sur les droits de l'enfant. D'autre part, et grâce aux personnels spécialisés en protection et égalité des genres, une équipe de soins psychosociaux intervient pour la gestion des cas de manquement aux droits des enfants. Pour les parents, ces espaces donnent une option de garde afin qu'ils puissent s'investir dans la recherche d'une activité économique. En parallèle, des activités éducatives sont organisées au sein des **Espaces d'Apprentissages Temporaires (EAT)**. Ils sont à destination des enfants migrants et des enfants des communautés d'accueil pour renforcer l'unité familiale et les réseaux

communautaires, mais aussi informer sur les violations des droits et leur identification. Ces deux espaces permettent de relayer les messages de protection de l'enfance, de communiquer les services de soutien disponibles et de contribuer à l'identification de cas graves.

La participation des enfants est prise en compte à travers des tables rondes d'enfants et d'adolescents, mais également la possibilité pour ces derniers de donner leur avis et suggestions depuis la conception du projet jusqu'à la fin de sa mise en œuvre.

ITINÉRANCE ET ADAPTABILITÉ

La géolocalisation des activités a été l'une des clés de voûte du projet. Initialement basées à des points proches de la frontière colombo-vénézuélienne (Puerto Santander, Los Patios et Villa del Rosario), les activités, et notamment les espaces amis des enfants, sont installées à la fois dans des lieux fixes et mobiles (quartiers ou zones déterminés vulnérables et/ou concentrant davantage de populations migrantes).

DIMENSION GENRE

Dans le département de Norte de Santander, un besoin accru d'attention aux femmes et aux filles a été observé et, par conséquent, cette population a été prioritaire. Les femmes et les filles sont confrontées à de multiples risques/dangers en raison des conflits armés, de l'urgence liée à la COVID-19 et à la crise migratoire : violences sexistes, exploitation sexuelle, abus, traite, grossesses chez les adolescentes et filles non accompagnées et séparées. Ainsi, le projet propose la transversalisation

de l'approche genre dans toutes les actions développées afin de promouvoir la réduction des inégalités dans l'accès à l'éducation pour les filles mais aussi dans la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles, qui sont plus exposées dans les zones frontalières.

Le projet prend en compte les réalités du terrain en s'adaptant rapidement au contexte. Il permet également de pallier le manque d'égalité entre les sexes et d'intégrer l'approche fondée sur les droits de l'enfant en contexte d'urgence.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Le projet répond aux besoins identifiés en termes d'accès aux droits ou de leur rétablissement. Il est coordonné avec les autorités locales compétentes ainsi qu'avec les organisations de coopération internationale afin d'œuvrer conjointement à la protection et au bien-être intégral des enfants, des adolescents et des adultes référents.

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

1 - Résultats obtenus

- Les enfants et les adolescents ont acquis des compétences en matière d'éducation et de protection afin de promouvoir leur développement intégral et de contribuer à la prévention de la négligence, des abus, de l'exploitation et de la violence à leur égard.
- Les enfants, les adolescents et les adultes référents ont accès à des services de protection pour rétablir leurs droits.
- Les systèmes de protection ont été renforcés par des processus de plaidoyer dans des scénarios où la protection de l'enfant est abordée.

2 - Chiffres d'impact du projet

- 3 666 enfants et adolescents ont participé aux activités de sensibilisation sur les questions de protection.
- 3 627 kits de protection ont été livrés.

- 1 294 enfants, adolescents et adultes référents ont reçu des orientations psychosociales et participé à des ateliers de protection de l'enfance par le biais de « campagnes mobiles ».

- Vision du Monde Colombie a participé à 21 tables rondes et autres instances de participation pour faire entendre la voix de ceux trop souvent « laissés-pour-compte ».

- 37 cas ont fait l'objet d'un suivi pour le rétablissement des droits des enfants et des adolescents.

VIABILITÉ/DURABILITÉ

L'approche collaborative mise en œuvre avec les partenaires mais aussi entre les bénéficiaires au sein des EAE par exemple, a permis à ces derniers d'être entièrement impliqués dans le projet et d'assurer sa viabilité.

En outre, le fait de rendre visible la population bénéficiaire à travers les tables rondes permet de trouver des solutions adaptées aux besoins et d'opérer des changements systémiques.

COHÉRENCE

Les campagnes mobiles de Vision du Monde Colombie s'inscrivent dans la stratégie du Plan de Développement « Cúcuta 2050, Stratégie pour tous », qui vise à être présent dans toute la zone rurale, en rapprochant les institutions des populations locales, en assurant l'accès à l'approvisionnement et en générant la confiance et la stabilisation dans les territoires.

CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

REPRODUCTIBILITÉ ET ADAPTABILITÉ

La coopération entre les bénéficiaires, les autorités locales et les agences de coopération a permis à cette méthodologie de s'adapter à différents contextes. La pluralité d'acteurs et d'échelles intégrés à ce projet prouve d'autant plus sa reproductibilité. Enfin, la bienveillance et le partage lors des activités de groupe a généré un sentiment de sécurité qui permet aux enfants et adolescents d'avoir une meilleure résilience aux chocs, présents et futurs, et atteste donc l'importance de reproduire cette bonne pratique.

LEÇONS TIRÉES DU PROJET

L'articulation du projet avec d'autres organisations homologues et entités institutionnelles a permis d'atténuer les obstacles dans l'accès aux droits fondamentaux des enfants et adolescents migrants.

L'éducation et la protection sont des éléments interdépendants et sont essentiels dans les processus d'intégration sociale puisque l'éducation protège et la protection peut éduquer.

SOUTIEN AUX FAMILLES VULNÉRABLES DÉPLACÉES EN ARMÉNIE

2021-2022 (10 mois)



SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE



ARMÉNIE
Ville de Erevan, province de Kotayk et région de Lori



© SOS Villages d'Enfants Arménie
Anahit Avetisyan

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'AFDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

PRINCIPALE PROBLÉMATIQUE

Le conflit du Haut-Karabagh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à l'automne 2020 a provoqué le déplacement de près de 110 000 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées du Haut-Karabagh et des districts adjacents.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet « Soutien aux familles vulnérables déplacées en Arménie », débuté en avril 2021

et d'une durée de 10 mois, visait à soutenir 250 familles déplacées par une aide humanitaire d'urgence dans 3 zones d'intervention :

1. Fournir une aide matérielle d'urgence à 250 familles et leurs enfants ;
2. Offrir un soutien psycho-social adapté aux besoins de ces 250 familles et leurs enfants ;
3. Soutenir l'accès à l'éducation de 1000 enfants du groupe cible.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- L'AFDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- L'AFDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BÉNÉFICIAIRES/GROUPES CIBLES

Au moins 250 familles réfugiées en Arménie soit environ 900 adultes et 1000 enfants et jeunes (entre 0 et 18 ans).

PRINCIPAUX PARTENAIRES

SOS VE Arménie était responsable de la mise en œuvre globale du projet, SOS Villages d'Enfants France était le titulaire légal du contrat avec le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la fédération internationale SOS

Villages d'Enfants l'a apporté un appui sur les questions programmatiques, d'urgence et financières du projet. Tout au long du projet, SOS Villages d'Enfants Arménie a participé à des réunions de coordination avec les autorités locales (Ministère du Travail et des Affaires Sociales, districts régionaux), les ONG locales et internationales (Caritas, Première Urgence, World Vision) afin de mieux cerner les besoins, de se tenir informé des initiatives mises en place, d'éviter les doublons de prise en charge et de partager les pratiques.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- Les débiteurs d'obligations et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Chaque activité du projet a pris en compte la préservation des droits de l'enfant.

Une **aide humanitaire d'urgence** a été en priorité accordée aux familles avec enfants. L'un des principaux critères de sélection des familles était d'avoir un(des) enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans. La priorité était donnée aux familles de grande taille, avec plus de deux enfants et souvent composées des membres de la famille élargie (les grands-parents principalement). Les familles comptaient en moyenne 3 à 8 enfants. Afin de s'adresser aux familles les plus vulnérables dont les enfants étaient les plus susceptibles de souffrir de leur situation de déplacés, la priorité a été donnée aux mères célibataires (qui le sont souvent en raison du décès du père pendant le conflit), aux femmes enceintes ou aux familles dont un membre souffrait d'un handicap ou d'une maladie chronique.

La mise en place d'**Espaces Amis des Enfants (EAE)** a permis d'offrir aux enfants victimes de traumatismes liés à la guerre et à la séparation des espaces protégés où ils/elles et leurs

parents ont reçu un soutien psychosocial en fonction de leurs besoins identifiés lors de la première consultation.

Les EAE se sont ainsi concentrés sur la fourniture de services de base intégrés et inclusifs pour le bien-être des enfants et des familles en situation d'urgence, tels que le travail social, le soutien psychosocial, les activités quotidiennes de divertissement pour le développement du cerveau et l'apprentissage par le jeu (art et artisanat, lecture, écoute de musique, jeux libres, thérapie par le jeu...), les groupes entre pairs, la tenue de différents séminaires sur la parentalité, ou encore le tutorat. Ces activités ont été tenues par des éducateurs, des psychologues, des orthophonistes et des travailleuses sociales dans les EAE.

Quatre types de séances étaient proposés : psychothérapie individuelle des enfants, psychothérapie individuelle des parents, psychothérapie de groupe pour les enfants et pour les parents (2 à 5 bénéficiaires par groupe), consultation psychologique individuelle pour les familles. La plupart des adultes

et des enfants bénéficiant d'un soutien psychologique souffraient de traumatismes liés à la guerre (anxiété, stress, peur, phobies, incontinence nocturne, troubles du sommeil, problèmes de langage et/ou du développement cognitif...). Face au nombre important d'enfants souffrant de difficultés liées au langage, il a également été décidé de lancer des services d'orthophonie. Enfin, le projet a permis de soutenir **l'accès à l'éducation**. L'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés ont été inscrits à l'école et ont bénéficié, en fonction de leurs besoins, de sessions de tutorat et de soutien scolaire. Ces activités ont permis d'aider les enfants à prendre confiance en eux et à développer leurs capacités pour reprendre leur scolarité sereinement. La distri-

bution de fournitures scolaires a été organisée pour la nouvelle année académique 2021/2022.

Il est à noter que s'agissant d'un projet d'urgence s'adressant aux familles déplacées et leurs enfants, la participation de ces derniers s'est essentiellement traduite par l'expression et la prise en compte de leurs besoins. Si le projet a permis de mener des activités de sensibilisation sur les Droits de l'Enfant auprès de toutes les parties prenantes, il n'a pas été possible d'inclure les enfants dans l'élaboration de ce projet en tant qu'acteur à part entière. Si leur parole a été écoutée et entendue, il n'était pas prévu d'activité spécifique de renforcement de capacités pour revendiquer leurs droits.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Pendant les deux premiers mois du projet, l'équipe a mis l'accent sur la pertinence de la sélection des familles, afin de s'assurer que le projet ciblait les familles et les enfants les plus vulnérables, ayant le plus besoin de son soutien.

Afin de s'assurer de la pertinence de l'intervention, la phase d'identification des besoins des familles a été menée en profondeur par le biais de formulaires et d'entretiens avec les familles et ce afin de répondre au mieux aux besoins en termes d'aide humanitaire, de soutien psychosocial, d'éducation et de référencement des bénéficiaires en cas de besoin.

IMPACT

Outre l'évaluation des besoins réalisée au démarrage du projet, les besoins des bénéficiaires ont été pris en compte grâce à des mécanismes établis de «feedbacks des bénéficiaires» : par le biais d'appels téléphoniques aléatoires aux bénéficiaires, l'équipe contrôlait la qualité du travail social, la distribution de l'aide humanitaire, etc. en étant à l'écoute des retours, remarques et commentaires des familles. Les bénéficiaires pouvaient également passer des appels téléphoniques ou envoyer des SMS au bureau national de SOS Villages d'Enfants et faire part de leurs préoccupations ou de leur satisfaction. En outre, des boîtes à suggestions et à réclamations ont été installées dans les EAE. Ainsi, cette pratique a permis de mesurer la satisfaction des bénéficiaires dans le cadre des services fournis.

VIABILITÉ/DURABILITÉ

L'objectif premier était de répondre aux besoins immédiats des familles et enfants déplacés ayant perdu leurs ressources habi-

tuelles car éloignés de leur environnement habituel. Néanmoins, afin de travailler sur la résilience du public cible et afin de répondre à un besoin clairement exprimé de retrouver une autonomie d'existence, SOS Villages d'Enfants Arménie a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement arménien et les acteurs étatiques et non-étatiques pour trouver des solutions à l'orientation future des familles bénéficiaires du projet. Cependant, en raison du nombre très élevé de personnes déplacées internes liées au conflit du Haut-Karabakh, la capacité a été limitée pour continuer à aider les familles après la fin du projet. Finalement, ce sont 20 familles qui ont pu être prises en charge à l'issue du projet dans le programme de renforcement de la famille de SOS Villages d'Enfants Arménie qui permet un travail de prévention et d'accompagnement afin que les familles puissent être en capacité de prendre en charge leurs enfants. S'agissant du droit à l'éducation, les enfants ont tous été inscrits dans une école de la communauté afin de favoriser leur intégration et de leur permettre de retrouver un environnement le plus normalisé possible. Ils ont également participé à des séances de soutien scolaire dans les EAE.

COHÉRENCE

SOS Villages d'Enfants Arménie est un membre actif du Comité National de Protection de l'Enfance. C'est dans ce cadre que des réunions de coordination ont pu être organisées entre les différents acteurs présents sur le terrain afin d'éviter les doublons et d'établir une cartographie des services diffusée auprès des travailleurs sociaux en charge d'orienter les enfants en fonction de leurs besoins (Inscriptions à l'école, accès aux centres médicaux...).

CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

DÉFIS, INNOVATIONS ET LEÇONS APPRIS

Un des défis à relever a été de travailler à l'intégration des familles déplacées et de leurs enfants dans les communautés d'accueil. Il a été décidé d'ouvrir les EAE à la communauté d'accueil afin d'aider les familles et les enfants à s'intégrer dans la communauté. Les enfants de la communauté d'accueil pouvaient venir spontanément dans les EAE, ce qui a permis aux enfants déplacés de se socialiser et de s'intégrer dans la communauté en jouant avec d'autres enfants de la localité.

Des réunions entre familles déplacées et de la communauté d'accueil ont été organisées, à l'occasion desquelles elles ont pu échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs expériences en tant que parents. Les EAE étant directement implantés dans les communautés, ces réunions de partage d'informations et d'échanges entre parents avaient ainsi pour but d'éviter toute stigmatisation des familles déplacées pouvant être liées à l'assistance qu'elles recevaient à travers le projet et ainsi les aider à mieux s'intégrer dans la communauté d'accueil.